



MEMORANDUM D'ACCOMPAGNEMENT



Avec le soutien de :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

V2.0 – janvier 2020

Descriptif du document			
Titre du document	Mémorandum d'accompagnement		
État du document	Publié		
Version actuelle	2.0		
Auteur	NAOS	Date	02 / 01 / 2020
Référence			
Nom du fichier			

Approbation du document			
Organisme	Nom	Date	Visa

Mises à jour du document		
Version	Date	Motif
1.1	15/04/2017	Corrections d'erreurs typographiques
1.2	17/05/2017	Rajout des logos CRNA
1.3	18/05/2017	Reformulations et ajout de précisions
1.3.1	06/06/2017	Suite correctif de la v 1.3
1.4	20/10/2017	Ajout licence
1.4.1	23/10/2017	Retouches typographiques suite v 1.4
1.4.2	17/11/2017	Correction sur le préambule
1.4.3	02/01/2020	Réactualisation (contenus, charte, ...)
2.0	02/01/2020	Prise en compte du changement de nom de l'association

Licence :

Le memorandum d'accompagnement est soumis à la licence :

« [Creative Commons Paternité – Partage des Conditions Initiales à l'Identique 2.0 France](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/) ».

Vous êtes libre :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

- Paternité — Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).
- Partage des Conditions Initiales à l'Identique — Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Lien vers le contrat complet : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/legalcode>



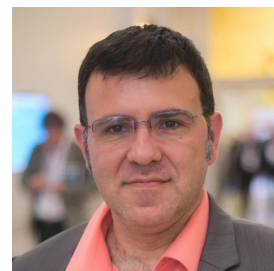
Table des matières

	Licence :.....	3
	Préambule.....	4
1	Le logiciel libre et l'open source en Nouvelle-Aquitaine.....	6
1.1	L'ex-région Aquitaine, région pionnière du logiciel libre.....	6
1.2	La Nouvelle-Aquitaine soutient fortement le logiciel libre.....	6
1.3	Les spécificités des acteurs locaux du Logiciel Libre.....	7
2	Le pôle Aquinetic.....	8
2.1	La structure.....	8
2.2	L'Organisation interne.....	8
2.2.1	La gouvernance de la structure.....	8
2.2.2	L'équipe opérationnelle.....	9
2.3	Cluster Excellence Management : Bronze.....	9
3	Le positionnement du cluster.....	11
3.1	Animation de la filière.....	11
3.2	Émergence de projets.....	12
3.3	Réponses à des sollicitations ponctuelles.....	12
3.4	Le Comité d'Orientation Stratégique et Scientifique.....	12
3.5	L'accélérateur La Banquiz.....	13
3.5.1	Pour qui et pourquoi La Banquiz ?.....	13
3.5.2	Un esprit promo.....	13
3.5.3	Un programme de formation sur-mesure.....	13
3.6	Les Partenariats du pôle.....	14
3.6.1	Le Conseil National du Logiciel Libre (C.N.L.L.).....	14
3.6.2	Le pôle de compétitivité SYSTEMATIC PARIS REGION.....	14
3.6.3	Le pôle de compétitivité AEROSPACE VALLEY.....	15
4	La chaîne projets.....	16
4.1	Les étapes à l'émergence.....	16
4.2	Étape 1 : Prise de contact.....	16
4.3	Étape 2 : Labellisation.....	18
4.4	Étape 3 : Prototypage.....	19
4.5	Étape 4 : Plan d'affaires.....	20
4.6	Étape 5 : Communication.....	21
4.7	Étape 6 : Marché.....	21
5	Le financement des entreprises.....	23
5.1	Les étapes du financement.....	23
5.2	Les dispositifs.....	24
5.2.1	Prestation Tremplin Innovation.....	24
5.2.2	Prototypes Numériques.....	25
5.2.3	Bourse French Tech.....	26
5.2.4	Aquitaine Amorçage.....	26
5.2.5	Amorçage Start-up.....	26
5.2.6	Aide pour le Développement de l'Innovation.....	27
	ANNEXES.....	28

Préambule



Le principe fondateur d'AquinetiC consiste à tirer parti du modèle d'innovation libre pour créer et développer des emplois à haute valeur ajoutée de façon déconcentrée. Là où l'industrie de production de masse vise à satisfaire des besoins standardisés et, une fois ceux-ci définis, mise sur la délocali-



sation de grandes unités de production vers des pays à bas niveaux sociaux pour générer de la marge sur ces produits, les technologies libres permettent à toute personne ayant un besoin spécifique de construire, par agrégation de briques préexistantes, la solution à son problème.

S'il existe ailleurs des personnes aux besoins similaires, la solution peut être répliquée et adaptée pour devenir un produit valorisable, que ce soit de façon monétaire ou bien grâce à des partenariats avec des contributeurs potentiellement en situation de coopération. Là où les modèles industriels classiques opposent le « techno push » (fourniture de solutions techniques potentiellement inadéquates au marché) et le « market pull » (demande par le marché de produits répondant à leurs besoins), les modèles d'innovation libre permettent le « techno pull » (adoption de technologies élaborées pour résoudre des problèmes voisins) et le « market push » (diffusion d'un produit, d'un marché de niche à un autre, par capillarité et adaptation de l'usage).


En 2016, le pôle AquinetiC a fêté sa cinquième année d'existence avec la fin de ce premier cycle. La structure fait évoluer continuellement ses procédures d'accompagnement et nous avons donc souhaité démarrer un deuxième cycle grâce à ce document qui se doit de devenir notre référence pour l'accompagnement des entreprises de notre filière.

Nous remercions les contributeurs à ce document : Christophe Catarina, Angéline Benoit et Julien Napias.

François PELLEGRINI
Co-Président du Cluster NAOS



Jean-Christophe ELINEAU
Directeur du Cluster NAOS



1 Le logiciel libre et l'open source en Nouvelle-Aquitaine

1.1 L'ex-région Aquitaine, région pionnière du logiciel libre

L'ex-région Aquitaine est une région pionnière dans le secteur des logiciels libres, qui a déjà de nombreuses réussites à son actif. Cette situation tient à de multiples facteurs.

Historiquement, on peut citer la sensibilisation précoce des universitaires aquitains au partage de logiciels, l'université de Bordeaux ayant été le premier site universitaire français connecté à Internet. Cette sensibilisation a permis la formation de générations d'étudiants aux logiciels libres, ceux-ci étant utilisés pour l'enseignement dès la fin des années 1980.

Ces usagers, ainsi que ceux qui se sont formés par eux-mêmes au sein des entreprises, ont permis la création d'un tissu associatif riche et dynamique, donnant lieu à la création de nombreux groupes d'utilisateurs de logiciels libres (GULs) maillant l'ensemble du territoire.

Les premières créations d'entreprises spécialisées furent aussi précoces, ce qui donna lieu à la création du premier regroupement régional d'entreprises du libre dès 2003 : ProLibre.

Cet écosystème en création a permis la sensibilisation précoce des pouvoirs publics, et en particulier de l'ancien Conseil régional d'Aquitaine (CRA). Celui-ci a pu ainsi soutenir plusieurs actions majeures, telles que la création des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL), en juillet 2000.

La création d'Aquinetique est également une spécificité régionale. Avec le pôle de compétences Aquinetique et ProLibre, l'ex région Aquitaine était historiquement seule région avec l'Île-de-France à compter deux membres au sein du Conseil National du Logiciel Libre¹, qui fédère aujourd'hui 13 associations régionales.

1.2 La Nouvelle-Aquitaine soutient fortement le logiciel libre

A l'origine, l'ex-région Aquitaine a toujours soutenu fortement le logiciel libre. L'ex Conseil régional d'Aquitaine a, de façon constante, témoigné son soutien aux actions en faveur du logiciel libre, dans une perspective de développement économique et scientifique.

Ce soutien s'est matérialisé dès 2000 par une aide financière apportée à la création des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, puis d'autres événements relatifs à celui-ci.

La prise en compte du logiciel libre au sein des politiques numériques impulsées par la région est matérialisée par l'existence d'un chargé de mission « logiciel libre » au sein de la Direction numérique.

C'est grâce à cette dernière qu'a pu être financé la création d'Aquinetique. C'est également celle-ci qui, grâce au suivi des dossiers au sein du dispositif de financement «Aquitaine Proto» puis «Prototypages Numériques», a permis l'émergence de projets innovants à base de technologies libres.

Le Conseil régional est également membre de l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (Adullact²).

1 Conseil National du Logiciel Libre : <http://www.cnll.fr>

2 Adullact : <http://www.adullact.org>

La nouvelle entité administrative (la région Nouvelle-Aquitaine) affiche aujourd'hui encore une politique très volontariste en matière de soutien à notre filière.

1.3 Les spécificités des acteurs locaux du Logiciel Libre

Situé dans une filière en émergence, le tissu économique du logiciel libre en Nouvelle-Aquitaine est, à l'heure actuelle, essentiellement constitué de TPE et de PME.

Le territoire a aussi la particularité d'être le berceau d'éditeurs de logiciels libres reconnus au niveau national voire international : Shinken, Abuledu, Opquast Desktop, etc.

En s'appuyant sur la nature des biens immatériels que sont les logiciels, et en axant leurs modèles sur la création de valeur et le service plutôt que la rente, les acteurs du logiciel libre proposent des modèles de logique marchande qui diffèrent des modèles habituels du secteur logiciel.

Les Entreprises du Numérique Libre (E.N.L.) sont des prestataires de proximité, métier ou géographique. Elles constituent un maillage géographique et métiers, important pour la valorisation du territoire aquitain. De par cette proximité, les flux économiques générés bénéficient majoritairement aux territoires et aux filières (logique de service, par opposition à un système de distribution).

Grâce aux licences libres, la pérennité des projets portés par les acteurs du logiciel libre est indépendante des aléas économiques des entreprises, du fait de la capitalisation collective de la valeur ajoutée.

Les méthodes utilisées par les acteurs du logiciel libre impliquent une dynamique d'échanges, de coopération et de participation active aux entités représentatives. La progression des entités et des projets dans l'univers du logiciel libre se fait plus par méiose / bouturage que par croissance monolithique

2 Le Cluster NAOS

2.1 La structure

L'association a pour objectifs l'émergence, le portage, la reconnaissance, la promotion et le développement d'un pôle régional de compétences scientifiques, techniques, et industrielles pour l'innovation ouverte et libre ainsi que pour les technologies libres.

Dans le cadre de cette activité:

- Elle consolide le leadership des entreprises créant ou utilisant des technologies libres en ancrant notamment leur activité de R&D en Nouvelle Aquitaine;
- Elle concourt de manière générale au développement de l'activité économique et de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine en suscitant la création de nouvelles entreprises, de services et en favorisant le développement des PME;
- Elle favorise la collaboration entre les entreprises et les universités;
- Elle renforce l'attractivité de la région afin notamment d'attirer les ressources de R&D nationales et internationales concernées par la thématique des technologies libres et du développement des services qui les utilisent.

Elle doit donc offrir un lieu de dialogue et d'échange entre les acteurs concernés afin de construire et de partager les mêmes visions technologiques et économiques en région Nouvelle-Aquitaine et de permettre la réalisation des trois objectifs stratégiques que s'est fixé le Pôle, que sont:

- La détection et l'accompagnement de projets utilisant des technologies libres;
- L'émergence d'écosystèmes locaux;
- La mise en valeur et la communication autour de la filière régionale.

2.2 L'Organisation interne

2.2.1 La gouvernance de la structure

En tant qu'association, le Conseil d'administration est l'organe décisionnaire des orientations générales de l'association. Il exerce un contrôle permanent de la gestion effectuée par la Délégation Générale. Il est composé de 19 administrateurs nommés pour une durée de 2 ans qui se réunissent au moins deux fois par an. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents.

On retrouve à sa tête deux Co-Présidents du Conseil d'administration qui représentent l'association en justice et en toute circonstance dans ses rapports avec les tiers. Ils peuvent-être assistés par un ou plusieurs Vice-Président(s) qui peuvent exercer des fonctions spécifiques confiées par l'un d'eux.

Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges :



2.2.2 L'équipe opérationnelle

Le Cluster NAOS est actuellement composé de salariés qui mettent en œuvre les décisions du Conseil d'administration à travers des opérations courantes: accompagnement, représentation sur des salons, mise en réseau...

On retrouve à leur tête un Directeur Général nommé par le Président du Conseil d'administration avec accord du Conseil d'administration.

Le format 2020 est le suivant :

- 1/2 Directeur (17, 33, 64, 40, 47)
- 1/2 Chargé de mission développement local (16, 19, 23, 24, 79, 86, 87)

2.3 Cluster Excellence Management : Bronze

Le benchmarking et l'évaluation ont été lancés dans le cadre de l'Initiative Européenne pour l'Excellence des Clusters avec l'appui de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne

Elle permet aux différents clusters d'échanger des bonnes pratiques autour de leur organisation et de leur politique d'innovation.

Au cours d'un entretien avec un expert de l'ESCA (13 avril 2016), le cluster a répondu à une série de questions correspondant aux critères d'excellence du management du cluster définis au niveau européen.

Sur la base des données déclarées, le cluster a reçu un rapport de 80 pages avec des résultats comparés aux « meilleurs » clusters européens et des clusters de son secteur.

Dans ce rapport, avec identification des forces et des marges de progrès. Des recommandations ont formulées pour atteindre l'excellence et décrocher dans un deuxième temps le Label Or.



European Cluster Excellence Initiative Bronze Label Certificate:

FRA087201604C160851

Pôle Aquinetic

was benchmarked according to a benchmarking approach developed and performed by the "European Secretariat for Cluster Analysis" of VDI/VDE Innovation + Technik GmbH (www.cluster-analysis.org). By participating in this benchmarking the cluster organization has expressed its interest in striving for cluster excellence and is awarded with the European Cluster Management Excellence label in BRONZE. The benchmarking took place on April 14th, 2016. The certificate expires on April 14th, 2018.

Handwritten signature of Thomas Lämmer-Gamp in black ink.

Thomas Lämmer-Gamp, Director
European Secretariat for Cluster Analysis, Berlin

Handwritten signature of Helmut Kergel in black ink.

Helmut Kergel, Director
European Secretariat for Cluster Analysis, Berlin

3 Le positionnement du cluster

Cinq catégories d'acteurs contribuent, chacun à leur manière, à l'essor du libre sur un territoire.

- Les communautés d'activistes, majoritairement constituées en associations, servent non seulement de lieux d'entraide entre leurs membres, mais animent également leurs territoires d'implantation par des actions de promotion du libre auprès du grand public. Ils constituent un vivier de compétences et de main d'œuvre dans des domaines variés, tels que la traduction d'interfaces utilisateurs et/ou de manuels, le test de logiciels, voire le développement de nouvelles fonctionnalités destinées à satisfaire un besoin identifié localement.
- Les entreprises structurent, de façon formelle, l'activité des personnes ayant décidé de vivre, au moins partiellement, de leur art. La création de valeur y est donc monétisée, selon divers modèles économiques tels que ceux d'éditeur et/ou de prestataire de service (ce dernier contribuant en fait peu à la production de nouveau logiciel, et donc à la capitalisation de valeur dans l'écosystème).
- Les établissements d'enseignement supérieur tirent un bénéfice avéré de l'existence des logiciels libres. Ils sont également, à travers la force de travail de leurs étudiants et stagiaires, une source de valeur très importante pour l'écosystème, qui n'est pas encore suffisamment mobilisée.
- Les instituts de recherche produisent de plus en plus de logiciels, que ce soit en tant qu'outils nécessaires à leurs recherches, mais aussi en tant que résultats de celles-ci. De plus en plus d'articles de recherche sont centrés sur les résultats produits par des logiciels, ce qui pose un problème de reproductibilité scientifique dès le moment où la communauté scientifique n'a pas accès auxdits logiciels pour attester de façon indépendante des résultats annoncés. La diffusion des logiciels sous licences libres est donc une façon tant de maximiser la diffusion de la valeur produite par l'argent du contribuable dans les instituts de recherche publics, que de garantir le fonctionnement de la recherche.
- Enfin, les collectivités locales jouent un double rôle. Par les subventions et financements qu'elles accordent, elles peuvent orienter l'activité de recherche et développement, et peuvent favoriser l'émergence de technologies et/ou de produits nouveaux. Également, en tant qu'utilisatrices de technologies numériques, elles jouent un rôle, souvent minimisé mais en fait prépondérant, de prescripteurs d'usage. En effet, tant les entreprises que les citoyens interagissent avec l'administration. L'obligation d'utiliser tel ou tel format de données lorsqu'on interagit avec l'administration est donc un enjeu commercial majeur, lorsque ces formats sont fermés et privatifs, sous le contrôle d'une entreprise en situation de rente.

Le Cluster NAOS a donc été conçu, sur le territoire propice que constituait l'Aquitaine, dans le but de fédérer ces cinq catégories d'acteurs qui, bien qu'impliqués à divers titres dans le logiciel libre, interagissaient peu, et d'amener un certain nombre de porteurs de projets vers l'entrepreneuriat, source de valeur pour les territoires.

3.1 Animation de la filière

Le positionnement d'NAOS en tant que pôle de compétences du monde des Logiciels Libres et Open Source lui confère tout d'abord un rôle d'animation de cette filière sur le territoire régional. Pour cela le pôle s'est donné pour missions de mettre en place et d'animer des

groupes de travail sur cette thématique ainsi que l'élaboration d'actions de communication pour promouvoir ce secteur.

De plus, il représente le domaine lors de salons, d'événements ou de rencontres où il initie les plus curieux aux valeurs, caractéristiques et pratiques du monde du libre et se présente aux professionnels comme une alternative aux modèles économiques traditionnels. Cet effort se traduit aussi par une dynamisation de l'activité économique du territoire et de l'emploi dans les nouvelles technologies.

3.2 Émergence de projets

La présence au niveau régional du pôle lui permet d'être au contact de personnes ayant des idées d'entreprise. Le rôle d'NAOS est d'identifier ces porteurs, de mesurer le degré d'innovation de leur projet ainsi que leur potentiel à créer de la valeur. Ce sont ces projets que le pôle cherche à accompagner car ils représentent de véritables enjeux pour le territoire en terme d'emploi et d'innovation.

En proposant un accompagnement adéquat à ces startups, de la création jusqu'aux 6 premiers mois suivants, NAOS favorise l'émergence de projets grâce à ses partenaires et à son programme adapté à ce type d'entreprise.

Détection

Création + 6 mois

Vers le
Parcours finance

3.3 Réponses à des sollicitations ponctuelles

Grâce à ses compétences internes et aux membres de son réseau, NAOS exerce aussi un rôle de conseil et d'expertise qu'il met au service de toutes les personnes nécessitant, dans le domaine du libre, des recommandations et avis techniques, stratégiques, juridiques...

3.4 Le Comité d'Orientation Stratégique et Scientifique

Le Comité d'Orientation Stratégique et Scientifique (C.O.S.S.) est le socle principal de la politique de R&D du pôle de compétences.

Il a pour rôle principal la mise en œuvre de la stratégie de R&D du pôle.

Le C.O.S.S. intervient notamment sur plusieurs points :

- Proposition au directoire et mise en œuvre d'axes de R&D à développer au sein du pôle,
- Validation ('Labellisation') des projets soutenus par le pôle,
- Suivi et évaluation des résultats obtenus par le pôle dans les différents axes de R&D.

3.5 L'accélérateur La Banquiz



La Banquiz est un accélérateur de start-ups numériques du logiciel et des technologies du libre ouvert à Pessac en 2014 en partenariat avec la pépinière d'entreprises Bordeaux Unitec³. C'est le premier accélérateur européen et donc français d'Entreprises du Numérique Libre.

La Banquiz accueille tous les six mois une promotion de trois à quatre entreprises.

Devant le succès rencontré, une deuxième Banquiz a été ouverte en début d'année 2016 à Pau, sur le site de la Technopole Hélioparc, conformément au principe que les entreprises doivent autant que possible rester sur le territoire qui leur a donné naissance.

3.5.1 Pour qui et pourquoi La Banquiz ?

Ce nom fait référence au système d'exploitation libre Linux, dont la mascotte est un manchot (création de Larry Ewing) souvent confondu avec un pingouin; La Banquiz accueille des "petits pingouins", entrepreneurs du logiciel libre.

3.5.2 Un esprit promo

La métropole bordelaise et la région paloise ont vu exploser l'entrepreneuriat sur leurs territoires. Le nombre de projets à suivre montre aujourd'hui les limites de l'approche individuelle de l'accompagnement et doit faire évoluer ce modèle historique.

Pour industrialiser l'accompagnement qualitativement, NAOS, Bordeaux Unitec et Hélioparc ont misé sur l'intelligence collective. Les initiateurs de La Banquiz prônent une mise en commun du suivi pour faire réfléchir ensemble des chefs d'entreprise afin qu'ils s'aident mutuellement à mûrir leurs stratégies et leurs solutions.

La Banquiz met dans un même lieu et dans un même temps de progression des porteurs de projet pour favoriser l'échange d'expérience entre les entrepreneurs, meilleur moyen de créer cette intelligence collective en cohérence avec l'esprit du libre.

3.5.3 Un programme de formation sur-mesure

L'offre de formation a été pensée pour répondre aux problématiques spécifiques des start-ups du libre en phase d'amorçage.

Le programme se décline autour de 5 thématiques :

- Pingouins, morses et brises-glaces : introduction à l'écosystème du logiciel libre en Aquitaine.
- Du manchot au magot : faire de l'argent avec du gratuit, les modèles économiques du libre (monétisation, pricing, distribution).
- L'art de la glisse : définir sa stratégie et la décliner opérationnellement.
- Éviter la "débâcle" : le prévisionnel financier, pourquoi et comment en faire un qui ne sera jamais tenu ?
- Ma banquiz ne connaît pas la crise : gestion et pilotage.

3 Technopole située dans l'agglomération de Bordeaux - <http://www.bordeauxunitec.com>

3.6 Les Partenariats du pôle

3.6.1 Le Conseil National du Logiciel Libre (C.N.L.L.)



Le C.N.L.L (Conseil National du Logiciel Libre) créé en 2010 est l'instance représentative, au niveau national, des associations et groupements d'entreprises du logiciel libre en France.

Le C.N.L.L (Conseil National du Logiciel Libre) créé en 2010 est l'instance représentative, au niveau national, des associations et groupements d'entreprises du logiciel libre en France.

Il représente 12 associations et groupements, et via leur intermédiaire, plus de 500 entreprises françaises spécialisées ou avec une activité significative dans le logiciel libre.

Le C.N.L.L a pour missions:

- De représenter l'écosystème du logiciel libre auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales existantes.
- D'aider, grâce aux échanges de bonnes pratiques, au développement des organisations régionales qui le composent, et qui sont elles-mêmes des interlocutrices privilégiées des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État.
- D'assurer une visibilité plus importante de l'ensemble de l'écosystème, de son offre de logiciels et de services, de ses atouts spécifiques et de ses besoins, notamment en termes d'emploi et de formation.
- De permettre à l'ensemble des acteurs de la filière de se reconnaître en son sein, d'échanger et de travailler ensemble dans une volonté partagée de synergies et de création de valeur.
- De soutenir les principales manifestations nationales consacrées au logiciel libre : Paris Open Source Summit, Rencontres Mondiales du Logiciel Libre.
- De relayer, au niveau national, les actions et la communication de ses membres, les associations régionales d'entreprises du logiciel libre.
- De représenter la filière à l'international, en étant l'interlocuteur des organisations du libre d'autres pays, afin de mettre en place également des actions communes au niveau européen.

3.6.2 Le pôle de compétitivité SYSTEMATIC PARIS REGION



Créé en 2005, Systematic Paris-Region, pôle de compétitivité mondial, rassemble et anime un écosystème d'excellence de plus de 800 membres. Systematic connecte les acteurs du logiciel, du numérique et de l'industrie, accélère les projets numériques par l'innovation collaborative, le développement des PME, la mise en relation et le sourcing business et ce, sur les secteurs d'avenir : énergie, télécoms, santé, transports, systèmes d'information, usine du futur, ville numérique, sécurité. Le Pôle a également pour mission, de promouvoir ses acteurs, son territoire, ses projets d'innovation et ceci dans le but d'accroître sa notoriété et développer l'attractivité du territoire.

Organisé en 10 groupes thématiques, le pôle est responsable du thème " Logiciel Libre " au travers du Groupe Thématique Logiciel Libre (G.T.L.L.) qui rassemble entreprises et académiques en Île-de-France pour créer de la valeur et innover avec le logiciel libre.

Le Cluster NAOS et le pôle Systematic / G.T.L.L. sont partenaires depuis 2013 ; une place "d'invité permanent" étant réservée dans la gouvernance de chaque structure aux deux

structures

3.6.3 Le pôle de compétitivité AEROSPACE VALLEY



Aerospace Valley est un pôle de compétitivité mondial fondé en 2005, centré géographiquement sur les régions Midi-Pyrénées et Nouvelle-Aquitaine et thématiquement sur l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués.

Le Cluster NAOS et le pôle Systematic / G.T.L.L. sont partenaires depuis 2013 ; notamment pour les systèmes embarqués libres.

4 La chaîne projets

4.1 Les étapes à l'émergence



L'accompagnement proposé par NAOS pour les entreprises du Logiciel Libre et de l'Open Source peut être apprécié en 6 phases.

La première est une phase de contact où l'accompagnateur et le porteur de projet réfléchissent sur la possibilité de travailler ensemble puis un comité de labellisation certifiée que l'entreprise peut être suivie par NAOS.

La mission de l'accompagnateur peut alors commencer, il doit aider le porteur de projet à créer un premier prototype puis à imaginer un Business Plan qui lui permette d'avoir un projet d'entreprise viable.

Parallèlement, un chargé de communication assiste le porteur dans la mise en œuvre de son plan de communication et dans ses premières apparitions médiatiques, lui laissant petit à petit, un peu plus d'autonomie.

Enfin lorsque le produit apparaît sur le marché, l'accompagnateur rencontre le chef d'entreprise à l'occasion de 3 bilans permettant d'affiner sa stratégie.

4.2 Étape 1 : Prise de contact

La première phase dans le processus d'accompagnement par NAOS est la phase de contact auprès des porteurs de projet. Ces derniers lorsqu'ils ont connaissance du cluster et de son engagement pour l'Open Source et le Logiciel Libre peuvent le contacter par mail ou par téléphone.

L'autre moyen de rentrer en contact avec les porteurs de projet passe par la participation à des événements, des salons qui permettent de promouvoir l'association et d'aller à la rencontre des professionnels.

Ces premiers échanges permettent donc, à tous les porteurs de projet, d'établir un contact et de se faire connaître par NAOS.

Après cette première démarche, les deux parties peuvent se recontacter pour un entretien téléphonique d'une trentaine de minutes où l'accompagnateur prendra le temps de connaître un peu plus le porteur ainsi que son projet. Il commencera à remplir une fiche de contact qui sera mise à la disposition de l'équipe interne afin le projet soit apporté à la connaissance de toute l'équipe.

Cette étape permet à l'accompagnateur de se faire une idée sur la qualité du projet ou du porteur et de pouvoir préparer une éventuelle rencontre en présentiel.

Ce rendez-vous, d'environ 2 heures et qui peut avoir lieu dans les locaux d'Aquinetic ou chez le porteur, a pour objectif de mesurer le degré d'avancement du projet et d'identifier l'aide que l'association pourrait lui apporter. Pour cela, la fiche de contact précédemment ébauchée sera complétée, avec l'aide du porteur, par une définition plus précise de l'offre souhaitée et de son marché, un début d'idée de Business Model, un descriptif détaillé de l'équipe et son niveau de connaissance du monde de l'Open Source.

Suite à cela, la fiche de contact finalisée est analysée par les accompagnateurs du Cluster NAOS sous 15 jours afin de rendre une décision quant à la poursuite du processus. Si le pôle venait à ne pas vouloir suivre ce projet ou si le projet venait à ne pas correspondre au champ d'action d'Aquinetic (innovation technique/d'usage et composants libre ou open-source), le porteur de projet se verrait notifier de l'impossibilité de poursuivre l'accompagnement et potentiellement d'une réorientation vers des structures plus à même de pouvoir le suivre.

Dans le cas d'une décision favorable à la poursuite de l'accompagnement par le Cluster NAOS deux voies existent :

- La première est la voie d'accompagnement la plus classique, l'entreprise doit passer devant un Comité d'Orientations Stratégique et Scientifique (C.O.S.S) afin d'être labellisée pour pouvoir ensuite prétendre à un accompagnement par NAOS. On leur met donc à disposition un modèle de présentation de 6 à 8 diapositives que les porteurs doivent compléter dans un premier temps en autonomie. L'accompagnateur intervient ensuite pour corriger les éventuels problèmes et pour aider le porteur à préparer sa présentation orale puis, lorsqu'il estime qu'elle peut être effectuée, il planifie un passage devant le C.O.S.S .
- La deuxième voie, sur proposition de l'équipe NAOS, est de proposer au porteur de projet de rejoindre "La Banquiz", l'accélérateur de start-ups numériques du logiciel et des technologies du libre. Un comité réunissant NAOS et Bordeaux Unitec est alors organisé pour apprécier cette candidature.

Si l'admission à "La Banquiz" est statuée, l'accompagnement se poursuit en collaboration avec Bordeaux Unitec et/ou Hélioparc, suivant où se situe la Banquiz d'intégration du porteur de projet. Dans le cas d'un refus, le porteur de projet est redirigé vers le parcours classique et devra présenter son projet au C.O.S.S. pour labellisation.

En sachant que chaque porteur de projet, peut directement exprimer son souhait de faire partie d'une des promotions de la Banquiz en nous contactant directement sur le site labanquiz.com. Son dossier sera étudié comme celui de n'importe quel autre projet, cependant celui-ci sera présenté devant un jury regroupé par Bordeaux Unitec ou par

Hélioparc.

Des AMI, concours ou appels à projet sont couramment proposés dans le cadre d'une intégration de la Banquiz, en partenariat avec Hélioparc et Bordeaux Unitec.

Livrables :

- Fiche contact co-remplie par le porteur et le Chargé de Mission
- Si poursuite par présentation au COSS, 6 slides de présentations + pitch
- Si poursuite par intégration Banquiz, dossier de passage en commission

4.3 Étape 2 : Labellisation

Le C.O.S.S.⁴ est l'organe qui juge l'éligibilité d'un projet au programme d'accompagnement du Cluster NAOS. Il est composé de professionnels du numérique regroupés en collèges (Entreprises, Associations, Universités) qui se réunissent une fois par mois pour effectuer leur mission de labellisation au sujet de 3 ou 4 projets par séance.

Du fait de l'étendue de la région Nouvelle-Aquitaine, il est difficile de réunir toutes les parties en un même lieu. Il a donc été décidé d'utiliser des outils de visioconférence afin que les membres du C.O.S.S. puissent assister aux présentations des porteurs de projet, qui pour leur part, seront réunis dans un même lieu. La planification se fait alors par zone géographique et est supervisée par un accompagnateur sur le terrain.

Cette journée mensuelle est l'occasion de faire vivre le réseau d'Aquinetec, ainsi l'ensemble des adhérents du pôle est invité à assister au C.O.S.S. afin de découvrir les projets qui seront labellisés mais aussi pour pouvoir échanger avec d'autres porteurs.

Le porteur de projet dispose de 15 minutes pour convaincre les membres du C.O.S.S. de la pertinence de son projet. Il aura pour appuyer son discours une présentation de 5 diapositives présentant le projet et son innovation, l'équipe qui l'entoure, sa vision du marché, son plan de développement et son modèle économique. Il devra aussi évoquer les attentes qu'il a en NAOS.

Il sera ensuite soumis, durant une dizaine de minutes, aux questions des membres du C.O.S.S. qui délibèrent ensuite de leur côté puis lui rendront une réponse.

En cas d'avis négatif, l'accompagnement ne sera pas effectué et le porteur pourra être réorienté.

Si l'avis est positif, l'accompagnement du projet peut alors débuter. Si ce n'est pas déjà fait, l'entreprise doit être créée et une convention définissant les rôles et les attentes des deux parties est alors signée.

Le porteur est ensuite invité à rejoindre l'extranet d'Aquinetec afin qu'une communauté d'échange puisse être créée autour de son projet.

L'accompagnement débute par le choix du programme que suivra le porteur. En fonction de l'avancement de son projet il peut s'agir d'un accompagnement à la réalisation de son prototype ou d'un appui à la réalisation du Business Plan de l'entreprise.

Livrables :

4 Comité d'Orientation Stratégique et Scientifique

En cas d'acceptation par le COSS ou la Commission Banquiz (NAOS/UNITEC)

- Kbis de l'entreprise (création si besoin)
- Convention signée
- Ouverture de l'accès à l'Extranet pour le Projet
- Plan de communication (articles sur les sites et réseaux du Cluster NAOS)

4.4 Étape 3 : Prototypage

Une des missions principales du Cluster NAOS est donc l'accompagnement à la réalisation d'un premier prototype.

Pour cela il s'appuie sur un réseau d'experts composant le cluster, compétents sur des technologies variées (IOT, robotique, optique, cloud...) et sur l'approche libre et open-source. Tous ces acteurs peuvent être sollicités à la demande du pôle afin de travailler sur différents aspects techniques du projet. Des rapprochements entre différents projets ou entreprises peuvent jusqu'à amener des partenariats sur certaines phases du projet.

Bien que très coûteuse, la phase de prototypage est primordiale pour la réussite d'un projet et doit être menée le plus tôt possible afin de pouvoir présenter un POC ('Proof of Concept', ou Preuve de Concept en français) à des investisseurs avant d'éventuels concurrents.

Plusieurs étapes sont nécessaires afin d'obtenir un premier prototype : (études, R&D, design, fabrication, tests, ...). Des aides (voir au § 5.2 : *Les dispositifs*) sont disponibles pour soutenir et permettre l'innovation.

Le rôle de l'accompagnateur est d'aider le porteur de projet à formaliser son besoin de financement sur ce prototype. Pour cela, il devra faire prendre du recul au porteur sur son projet afin de voir l'état d'avancement de sa technologie et d'en estimer le travail restant. Il l'aidera à la découpe de ce travail en plusieurs tâches qui pourront lui servir à évaluer l'avancement au cours du projet et à se fixer un planning prévisionnel.

Pour que cette mission de prototypage soit une réussite, l'accompagnateur aide le porteur en lui expliquant les démarches à effectuer ainsi que le fonctionnement du financement auquel il prétend. Il lui remet le dossier à compléter et commence avec lui à en remplir une esquisse.

L'enrichissement de ce document se fait à distance via l'extranet d'Aquinetix où une communauté d'échange privée est créée. Le document circule donc entre les deux parties et se complète grâce aux commentaires de l'accompagnateur.

Lorsque le dossier est prêt à être déposé, le financeur pressenti est ajouté à cette communauté et accède à celui-ci. Le dossier est alors instruit.

Si le financement du prototype n'est pas accepté par le financeur, l'accompagnement se termine si aucun plan B n'est prévu.

Si le financement est accepté, une convention est signée entre le financeur et le porteur de projet afin d'établir les engagements des deux parties. Le porteur peut donc se consacrer à la phase de prototypage de son projet.

Livrables :

- Compte rendu de visite de lancement (choix du dispositif de financement)
- Echanges sur l'Extranet pour la constitution du dossier de financement
- Dossier de demande de financement (Prototypage Numérique ou Bourse)

FrenchTech)

4.5 Étape 4 : Plan d'affaires

Lorsque le porteur a son prototype fonctionnel ou en voie de finalisation, il est temps d'établir un Business Plan qu'il pourra présenter à ses différents financeurs pour leur exposer la viabilité et la cohérence de son projet.

Mais avant de pouvoir convaincre ses partenaires, le chef d'entreprise doit travailler sur son marché, son offre, sa stratégie, son financement, etc...

Afin de l'aider à y voir plus clair et à l'aider à structurer son projet, il pourra s'appuyer sur une grille de Plan d'Affaires qui est un tableau composé de 9 items:

- la société,
- le produit,
- le marché,
- la stratégie,
- les offres,
- les canaux de vente,
- la R&D,
- le financement,
- les perspectives.

C'est cette grille qui permettra une première réflexion et une première approche de son business. Elle est remplie durant le premier rendez-vous de cette phase avec l'accompagnateur qui lui fournit aussi un modèle de Business Plan structuré et un support de présentation dont il lui fait une lecture commentée.

Le modèle de Business Plan est un document composé de 7 parties et plusieurs sous-parties afin d'exposer clairement les idées principales du projet. De nombreuses questions sont proposées afin de faire réfléchir le porteur sur certains points précis.

Comme pour le dossier de prototypage, des allers-retours de commentaires et d'amélioration sont effectués sur l'extranet du Cluster NAOS et lors de rencontres.

Une réunion de finalisation du Business Plan doit être planifiée lorsque ce dernier est prêt afin que l'accompagnateur contrôle les supports et prépare le chef d'entreprise au pitch.

Lorsque celui-ci est suffisamment mûr sur sa présentation et que son Business Plan est clair et viable, commence le parcours de mise à disposition de fonds public afin d'accélérer le développement de la start-up.

Pour cela, le chargé de mission prend rendez-vous auprès des différents partenaires (Aquti, Région Nouvelle Aquitaine, B.P.I.) afin de solliciter leurs dispositifs de financement. (voir au §5.2 : *Les dispositifs*)

Livrables :

- Compte rendu de visite de lancement (Grille BP renseignée et modèle de BP)
- Echanges sur l'Extranet pour la constitution du Plan d'Affaires
- Dossier "Plan d'Affaires" finalisé + Dossiers financeurs
- Rendez-vous pris avec les financeurs (Aquti, Région + B.P.I.)
- Plan de communication (articles NAOS, présence WEB, communiqués de presse, opportunités événementielles)

4.6 Étape 5 : Communication

A chaque étape de l'accompagnement, le projet bénéficie du soutien du Cluster NAOS pour effectuer sa communication.

Celle-ci commence dès la labellisation, le chargé de communication prépare un compte-rendu du C.O.S.S. et publie un article sur le site internet d'Aquinetique pour présenter le nouveau projet labellisé. Les réseaux sociaux sont aussi utilisés afin de faire connaître le nouveau projet accompagné par NAOS aux entreprises déjà suivies ainsi qu'à l'ensemble des partenaires.

Un plan de communication est établi durant la phase de prototypage en collaboration avec le chef d'entreprise afin de définir le message qui souhaite être passé, les destinataires de cette campagne, les éventuels prescripteurs et concurrents, les canaux de communication à utiliser et à mettre en avant, ainsi qu'un planning prévisionnel des actions de communication à mettre en place ...

Lorsque le prototype est terminé et qu'il faut maintenant le commercialiser, la communication s'intensifie, toujours sur le site et les réseaux sociaux d'Aquinetique, mais aussi par des communiqués de presse accessibles grâce au soutien du pôle.

Si elle en ressent le besoin, la jeune entreprise peut demander à être épaulée pour créer son identité visuelle (logo) ainsi que pour gérer sa présence WEB à travers son site personnel.

Des rencontres presses peuvent être organisées pour présenter les produits/services proposés par l'entreprise tout au long du développement de celle-ci.

Des opportunités événementielles sont aussi préconisées pour que le produit puisse rencontrer les acteurs du marché et que le porteur commence à se faire connaître en tant que tel. Ces opportunités événementielles peuvent être des événements (co)organisés par NAOS, ou être des événements organisés au niveau régional, national voire international dans le cadre de l'export.

L'objectif est de donner au chef d'entreprise les bases de sa communication qu'il devra prendre en main au fur et à mesure de l'avancement de son projet.

Livrables :

- Articles sur les sites et réseaux du Cluster NAOS et de ses partenaires,
- Aide à la construction d'une présence WEB,
- Réalisation de communiqués de presse,
- Participation à des manifestations (opportunités événementielles)

4.7 Étape 6 : Marché

L'objectif d'un accompagnement réalisé par le Cluster NAOS est que, dans un temps très rapide, le porteur de projet possède un premier prototype ainsi qu'un Business Plan qui lui permette de pouvoir lever ses premiers fonds.

Cependant le pôle attache une grande importance à la réussite de ces projets et suit l'entreprise durant les premiers pas sur le marché.

Des bilans sont réalisés au bout d'1, 3 et 6 mois où le porteur pourra exprimer les difficultés qu'il rencontre et demander de l'aide à son accompagnateur qui lui soumettra des solutions

ou des corrections de trajectoire.

A la suite de ces 6 mois d'observations, si le projet a bien été accueilli par le marché et que le développement de l'entreprise est sur la bonne voie, le porteur de projet peut être invité à rejoindre l'écosystème d'Aquinetic en tant qu'expert. Il pourra alors participer au C.O.S.S. ou répondre à d'autres sollicitations.

Livrables :

- Compte rendu de visite et Bilan du projet (à 1 mois, 3 mois et 6 mois)
- Communication (articles NAOS, communiqués de presse)

5 Le financement des entreprises

5.1 Les étapes du financement:

Le champ d'action d'Aquinetix se situe dans les tout premiers mois d'existence du projet.

Tout d'abord, le pôle accompagne le porteur de projet dans sa démarche de R&D en lui permettant de recueillir jusqu'à 100 000 euros pour financer son premier prototype grâce à ses fonds propres ainsi que des subventions.

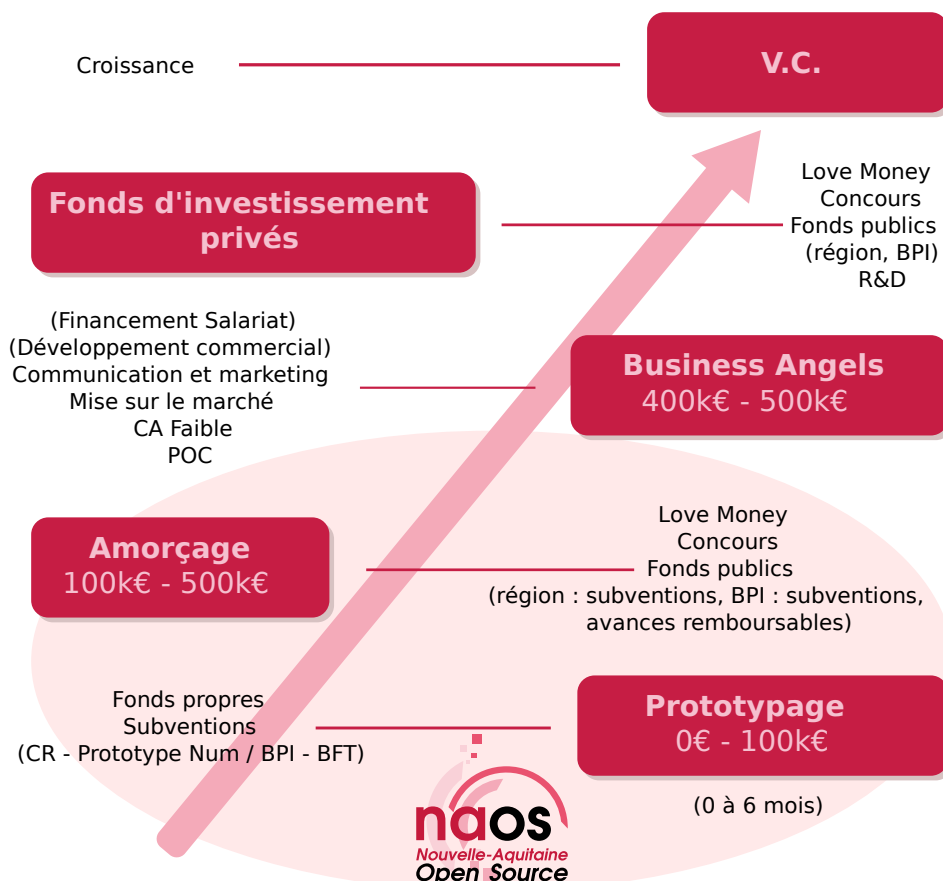
Ensuite suit une phase d'amorçage de l'activité où le chef d'entreprise devra construire et présenter la manière dont il voit son affaire afin que des particuliers et/ou des fonds publics puissent donner un coup de pouce au projet au moment où le retour sur investissement est encore incertain. Pour cela NAOS l'aidera à réaliser son Business Plan et à préparer les différents dossiers.

Il s'agit des deux phases d'émergence d'un projet sur lesquelles travaille NAOS. Ces phases sont primordiales car ce sont elles qui permettent au porteur de projet de se lancer et de pouvoir avoir un début d'activité rapidement.

On retrouve ensuite différents acteurs généralistes qui interviennent dans le financement de l'entreprise.

Tout d'abord les Business Angels sont des personnes privées qui investissent dans des projets lorsqu'ils croient en celui-ci et en son porteur. Ils investissent surtout dans des projets innovants à fort potentiel de développement. Ils mettent donc à la disposition du porteur du capital mais apportent aussi un réseau et du conseil grâce à leur expérience dans les affaires. Leur apport financier est souvent compris entre 400 000 et 500 000 euros.

Enfin, on retrouve les fonds d'investissement privés et les Venture Capitals qui injectent beaucoup d'argent dans l'entreprise en misant sur une forte croissance de celle-ci afin d'en dégager des bénéfices à moyen terme.



5.2 Les dispositifs

5.2.1 Prestation Tremplin Innovation

Le dispositif "Prestation Tremplin Innovation" émane de Bpifrance et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce sont des subventions d'un an maximum, mises à la disposition du réseau Innovez en Nouvelle Aquitaine, qui visent à financer les entreprises qui initient un projet d'innovation en collaboration avec un centre de compétences externe (structures de transfert, laboratoires, entreprises...).

Cette aide s'adresse aux TPE/PME qui ont peu d'expérience dans l'exécution de partenariat technologique et qui n'ont pour ce projet encore jamais reçu d'aide à l'innovation du Conseil Régional ou de Bpifrance.

Le projet devra comporter un caractère innovant, technologique ou non, et concerner une offre de produit ou service, un procédé, un modèle, un usage... Il devra aussi avoir un potentiel marché, des retombées économiques et des perspectives de développement pour l'entreprise.

La subvention sera plafonnée à 10 000 euros et représentera 50% et 80% du montant de la prestation externe sans dépasser 50% de l'ensemble des frais internes et externes du programme :

- Dépenses de personnel calculées sur la base du nombre d'heures multiplié par le coût horaire
- Frais généraux forfaitaires = 20% des frais de personnel
- Achats si significatifs ou Frais de déplacements liés au projet (sinon inclus dans les

- frais généraux)
- Prestations externes dont prestation objet de la PTI
 - Investissements calculés sur la base de leur amortissement sur la base du programme

Les dépenses ne sont éligibles qu'à partir de l'engagement suivant instruction du dossier par un comité composé de BpiFrance, la Région, l'Etat et l'ADI Nouvelle-Aquitaine.

La subvention est versée au prestataire lorsque la prestation est terminée et que l'entreprise innovante a payé sa part au prestataire.

<http://www.adi-na.fr/reseaux-regionaux/innovez-nouvelle-aquitaine/prestation-technologique-reseau-ptr>

5.2.2 Prototypes Numériques

Prototypes numériques est un financement dont la Région Nouvelle Aquitaine est à l'origine. Cette aide a pour objectif d'expérimenter "la pertinence des applications, technologies, contenus, services ou usages numériques novateurs avant leur phase de déploiement", "susciter des opportunités de marchés pour les entreprises de la filière numérique régionale" et "développer de nouveaux services et usages répondant aux évolutions sociétales".

Cette aide ne peut être attribuée qu'à des entreprises, associations, collectivités ou établissements publics qui peuvent se justifier d'un établissement dans la Nouvelle Aquitaine.

Elle soutient les projets qui portent une innovation de toute nature qui amène une création de valeur avec des retombées positives sur la région. Parmi eux sont aussi appréciées les solutions sous licence libre.

Toutes les dépenses ne sont pas éligibles à un financement régional et chacun doit être justifiée. Sont pris en compte:

- les frais d'études,
- les coûts de conception
- les coûts de marketing et communication
- les coûts matériels liés au prototype
- les frais de salariés affectés au projet
- les frais valorisés du travail non-salarié suivant la grille des salaires Syntec numérique et dans la limite de 50% du coût total du projet
- les coûts des prestataires de services liés au prototype

L'aide Prototypes Numériques ne dépassera pas 100 000€ et sera limitée à 50% des dépenses éligibles liées au projet.

Le montant de la subvention est débloqué par tranches qui seront versées sur présentation d'un état d'avancement du projet.

Le dernier versement correspondra à une régularisation au vue des dépenses réellement engagées dans la limite de l'attribution de la subvention.

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

5.2.3 Bourse French Tech

La Bourse French Tech correspond à un financement de l'innovation par Bpifrance. Elle s'adresse aux porteurs de projet accompagnés par des structures d'accompagnement dédiées à l'innovation et disposant d'une "organisation structurée et pérenne de sélection des projets". Ces projets doivent nécessiter maturation de leur technologie ainsi que de leur modèle économique.

Les dépenses qui peuvent être engagées sont:

- "Frais externes : frais d'accompagnement, actes de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques..."
- "Frais propres (personnes physiques) : temps passé du porteur de projet, petits investissements, frais de déplacement et frais d'inscription à un salon..."
- La prise en compte des frais propres est limitée à 50 % des frais externes sans pouvoir dépasser 8 000 €."
- "Frais internes (personnes morales) : frais de personnel, frais généraux forfaitaires..."

L'aide couvrira 70% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 euros pour un projet comportant une innovation quelconque et 45 000 euros pour un projet portant une innovation de rupture à fort contenu technologique.

<http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Bourse-French-Tech>

5.2.4 Aquitaine Amorçage

Aquitaine Amorçage est un dispositif mené par Aquiti dans le but de finaliser les efforts de R&D et de commencer à industrialiser le produit. Il s'adresse aux entreprises innovantes en création de l'industrie, des TIC, du négoce, de la biotechnologie... Le statut de la société doit être une SA ou une SAS.

Il s'agit d'un prêt d'honneur à 0%, sans garantie, qui a vocation d'être injecté dans le capital de l'entreprise. Le montant de ce prêt s'élève de 15 000 à 30 000 euros par porteur, dans la limite de 80 000 euros pour l'entreprise. Le remboursement peut-être différé de 18 mois.

<http://www.aquiti.fr/nos-solutions/aquitaine-amorçage/>

5.2.5 Amorçage Start-up

Amorçage Start-up est une aide (subvention, prêt ou avance) proposée par la Région visant à l'amorçage d'un projet de création d'entreprise innovante. Les entreprises souhaitant bénéficier de cette aide doivent:

- être immatriculées depuis 5 ans au maximum,
- avoir pour objectif de développer un produit et/ou un service basé sur une innovation technologique ou non technologique,
- avoir un modèle d'affaires présente un risque,
- ne pas encore avoir distribué de bénéfices.

L'aide ne couvre pas des dépenses précises mais finance les besoins globaux de l'entreprise dont l'accroissement du besoin en fonds de roulement. Son montant est plafonné à 3 millions d'euros sur toute la période d'éligibilité et varie en fonction des besoins réels de l'entreprise, du degré d'innovation, de l'équipe, du montant des fonds propres et des co-financements mobilisés, de la stratégie régionale et des retombées sur le territoire.

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-a-lamorçage-pour-les-start-up/>

5.2.6 Aide pour le Développement de l'Innovation

L'Aide pour le Développement de l'Innovation (ADI) correspond à une avance remboursable (ou un prêt à taux zéro) émanant de Bpifrance. Elle s'adresse aux PME qui cherchent à "mettre au point des produits, procédés ou services innovants, présentant des perspectives concrètes d'industrialisation ou de commercialisation".

Les dépenses éligibles doivent être liées au développement de l'innovation que cela soit pour de la recherche industrielle ou pour du développement expérimental. L'aide pourra couvrir en autres:

- réalisation et mise au point de prototypes
- préséries
- installations pilotes ou de démonstration
- mise aux normes
- démarche design
- études de marché tests
- actualisation du plan d'affaires
- lancement industriel et commercial
- ...

Le montant de l'aide varie entre 25% et 65% de l'assiette des dépenses en fonction de l'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise...

Les entreprises doivent avoir déposé leur dossier de demande d'aide au projet de Recherche, Développement et Innovation auprès de Bpifrance préalablement à la réalisation du projet et au démarrage des dépenses.

<http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation>

ANNEXES

Annexe 1 : Mindmap du processus d'accompagnement

Annexe 2 : Checklist du processus accompagnement

Annexe 3 : Fiche de contact

Annexe 4 : Grille de plan d'affaires

Annexe 5 : Modèle de plan d'affaires

Annexe 6 : Modèle de bilans